



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : sous-préfectures

Question écrite n° 39566

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que, lors de sa séance du 26 septembre 2013, le conseil général de la Moselle a adopté à l'unanimité, tous groupes politiques confondus, une motion ainsi rédigée : « Les menaces qui pèsent sur les sous-préfectures en Moselle sont inquiétantes. Si le Gouvernement veut faire évoluer le réseau des sous-préfectures, il doit le faire dans le cadre d'un plan global et certainement pas en traitant les trois départements de l'ancienne Alsace-Lorraine comme des boucs émissaires. Le précédent Gouvernement avait déjà pris une décision très contestable en remplaçant le sous-préfet de Boulay par un conseiller d'administration. Or cet arrondissement avec 75 000 habitants est nettement plus peuplé que d'autres (par exemple Barcelonnette 7 500 habitants, Castellane 8 100 habitants, Florac 12 500 habitants...). Il est inacceptable de continuer à cibler spécifiquement le département de la Moselle. En effet, la justification d'une sous-préfecture dépend de multiples critères : étendue géographique, nombre de communes, population. La Moselle a certes plus de sous-préfectures que la moyenne mais elle a aussi une population, une étendue et un nombre de communes très supérieurs à la moyenne nationale. La seule réforme équitable serait donc de traiter globalement le dossier, pour l'ensemble des sous-préfectures. C'est pourquoi le conseil général proteste solennellement contre une éventuelle mise en cause des sous-préfectures, notamment celles de Boulay et Château-Salins ». Elle lui demande donc si, dans la logique de cette motion, il ne pense pas qu'il serait plus correct de traiter globalement le problème de la restructuration des sous-préfectures plutôt que de se servir des trois départements d'Alsace-Moselle comme boucs émissaires.

## Texte de la réponse

Le Comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet dernier a souligné la nécessité de « garantir la continuité de la présence de l'Etat au niveau infradépartemental ». Le réseau d'administration de proximité de l'Etat, élément primordial de notre cohésion sociale et territoriale et auquel nos concitoyens sont très attachés, sera donc largement maintenu. Il est toutefois nécessaire de le faire évoluer pour garantir son efficacité et son avenir. Un profond chantier de réflexion a donc été engagé par le ministère de l'intérieur sur les missions et l'organisation des sous-préfectures. En ce qui concerne les missions des sous-préfectures, dans une démarche partenariale avec les organisations syndicales, les services du ministère de l'intérieur ont élaboré une typologie des arrondissements, afin que les missions des sous-préfectures soient adaptées à la diversité des territoires : autour d'un socle d'attributions communes, des missions spécifiques ont été identifiées pour chaque catégorie d'arrondissements, ce qui permettra de définir les compétences sur lesquelles chaque sous-préfecture devra pouvoir compter. Quant à l'organisation du réseau des sous-préfectures, la mission de réflexion, confiée en mars dernier par le Premier ministre à MM. Rebière et Weiss sur l'évolution de l'organisation de l'Etat territorial, a confirmé la nécessité du maintien d'un maillage efficace de l'Etat au niveau de nos territoires. Lors du CIMAP du 17 juillet 2013, le gouvernement a examiné les suites à donner à ce rapport, actant le principe de garantir la continuité de la présence de l'Etat au niveau infradépartemental de manière pragmatique, notamment grâce au regroupement des services de proximité au sein de « Maisons de l'Etat ». Dans ce contexte, le ministre de l'intérieur a décidé de confier aux préfets des

régions Alsace et Lorraine une mission de rénovation de la carte des sous-préfectures dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à l'échéance du 1er janvier 2015. La conduite de cette expérimentation dans ces trois départements a pour objectif de définir une méthodologie de rénovation de la carte des sous-préfectures. Il a été demandé aux deux préfets d'engager une réflexion la plus vaste possible. La gestion des équipes, et les aspects budgétaires et immobiliers devront être traités. Des fusions ou redécoupages d'arrondissements pourront être proposés, ainsi que des regroupements de services au sein de « Maisons de l'Etat ». L'organisation administrative actuelle, les contraintes géographiques et les difficultés économiques feront partie des critères à prendre en compte. Une large concertation avec les acteurs locaux (élus, représentants du personnel) sera conduite, et le niveau des prestations dont bénéficient les collectivités locales devra être maintenu, même si le service et la présence de l'Etat changent de nature. Plusieurs raisons expliquent le choix de ces trois départements pour la conduite de cette expérimentation. A l'échelle nationale, ils font partie des six départements qui comptent le plus grand nombre d'arrondissements (neuf en Moselle, sept dans le Bas-Rhin, six dans le Haut-Rhin), et ce pour des motifs historiques. Ces trois départements ont aussi été parmi les premiers à expérimenter plusieurs dispositifs innovants concernant les sous-préfectures : jumelages ou quasi-jumelages d'arrondissements (Wissembourg-Haguenau, Colmar-Ribeauvillé, Thann-Guebwiller), ou nomination d'un conseiller d'administration à la fonction de sous-préfet (Boulay-Moselle).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39566

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(e)s

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 21 janvier 2014

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2013](#), page 10506

**Réponse publiée au JO le :** [11 mars 2014](#), page 2433